

Les modalités d'inscription (2nd degré) année scolaire 2015/2016

L'inscription aux transports scolaires est **obligatoire** pour bénéficier des avantages réservés aux usagers scolaires des services départementaux. L'inscription doit être **renouvelée chaque année** pour l'année suivante. L'abonnement engage l'élève pour la totalité de l'année scolaire sauf déménagement ou fin d'études. L'inscription d'un élève, non suivi d'une fréquentation régulière fera l'objet d'une radiation sans préavis, après contrôle auprès des transporteurs.

L'élève doit impérativement disposer d'un titre de transport dès sa montée dans le véhicule le jour de la rentrée.

1. Qui doit s'inscrire ?

-les élèves inscrits dans un collège ou un lycée (jusqu'au Bac) sous contrat avec l'Etat, dans le respect du rattachement carte scolaire ou sous réserve que la dérogation pédagogique accordée par l'inspection académique soit validée par le Département en terme de transports. Ne sont pas concernés les élèves internes et apprentis (abonnement à souscrire directement auprès du transporteur)

- les externes ou ½ pensionnaires qui utilisent quotidiennement un service public départemental de transport (matin et soir)

- les élèves domiciliés et scolarisés hors Carcassonne agglomération et Grand Narbonne (sauf exception, se renseigner auprès du service des transports du département de l'Aude)

Comment faire ?

-soit sur Internet : www.aude.fr. Pour un renouvellement d'inscription, un mot de passe est requis (voir recto). Un mail de confirmation doit valider l'inscription. Inscription en ligne à partir du 01/04/15.

-soit par courrier à adresser au Département de l'Aude, service des transports, 11855 Carcassonne Cedex9 : remplir la totalité de l'imprimé si 1^{ère} inscription, si reconduction, vérifier et corriger éventuellement (en rouge) les renseignements mentionnés, compléter la partie D.

Part des familles pour les collégiens et lycéens : Le Département de l'Aude prenant à sa charge 85% du coût, la part restante à la charge des familles est à régler soit directement au transporteur en 8 versements (ligne régulière), soit auprès de la Pairie départementale à réception de l'avis trimestriel (service spécial scolaire). Les éventuelles périodes de stage ne pourront donner lieu à réduction des sommes à payer par les familles.

Délais d'inscription :

IMPERATIVEMENT AVANT LE 31 MAI 2015

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 juillet 2015, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées. Le respect de ces délais permet aux organisateurs d'adapter les véhicules au nombre d'inscrits.

Attention : le non-respect de ces dates impliquera une inscription pour la rentrée des vacances de Toussaint dans la limite des places disponibles

Pour tout renseignement complémentaire : 04.68.11.67.76 ou 04.68.11.67.69 service-transports@cg11.fr

Dans le cas où la prise en charge serait refusée, vous seriez informé dans les meilleurs délais des motifs du rejet.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectifications pour les informations vous concernant. Toute demande en ce sens devra être envoyée au Département de l'Aude. Le présent imprimé vaut autorisation de communication de votre adresse postale à l'entreprise assurant le transport de votre enfant.